

Assemblée communale ordinaire du 1er juillet 2019 à 20h00 à l'Hôtel de Ville.

Président : M. Maxime Jeanbourquin

Secrétaire : M. Daniel Jolidon

Convocation : Par J.O. no. 24 du 19 juin 2019, et tous ménages

Citoyennes et citoyens présents : 55 sur 2064 ayants droit

Droit de vote : contesté à personne

Ordre du jour : accepté tel que proposé

Scrutateurs : Micheline Gigon et René Girardin

Le Président ouvre l'assemblée et propose de passer le point 4 en début de séance. Cette proposition n'est pas contestée, donc acceptée à l'unanimité.

Tractandum IV

Information sur le plan spécial « Chasseral ».

La parole est donnée à M. Bernard Studer du bureau Rolf Eschmann SA pour la présentation du plan spécial « Chasseral ».

M. Studer donne des explications du plan directeur cantonal, respectivement du contenu de la fiche U.01.2 « Développement de l'urbanisation vers l'intérieur », de la fiche U.02 « Zones à bâtir destinées à l'habitat » et de la fiche U.06 « Friches urbaines, industrielles et artisanales ».

Etude de faisabilité :

Projet de revalorisation des friches industrielles cantonales, soutenu par la loi sur la politique régionales (LPR)

Les parcelles nos 289 et 295 font partie de ce projet (étude menée par le bureau RWB de 2016 à 2018.

Des propositions de 9 scénarios de valorisation de cette friche.

1. Maintien de l'activité industrielle dans les locaux existants.
2. Déconstruction des bâtiments existant et maintien de l'activité industrielle.
3. Reconversion en quartier mixte avec activités, habitat de densité moyenne et rénovation d'une partie des bâtiments existants.
4. Reconversion en quartier mixte avec activités, services et habitat de densité moyenne.
5. Reconversion en quartier d'habitation de densité basse et moyenne avec rénovation du bâtiment administratif existant.
6. Reconversion en quartier d'habitation de densité moyenne avec rénovation du bâtiment administratif.
7. Reconversion en quartier d'habitation de densité basse et moyenne.
8. Reconversion en quartier d'habitation de densité moyenne.
9. Reconversion pour activités touristiques et culturelles.

Choix du scénario :

Après une pesée d'intérêts, il s'avère que le secteur à vocation majoritairement résidentielle IUmin 0.70 implique des constructions « denses »

C'est donc le choix de la variante 8 qui a été retenue, soit reconversion en quartier d'habitation de densité moyenne avec pour objectifs de construire 5 immeubles de 40 appartements.

Affectation actuelle :

Feuillet no 289 est en zone d'activités A (AA)

Dans la zone AA, les activités industrielles sont autorisées, en particulier celles pas admises dans les autres zones en raison de leurs nuisances.

Les commerces et les bureaux ne sont pas admis.

Le logement peut être autorisé lorsqu'une présence continue est indispensable au bon fonctionnement d'une entreprise.

Procédure :

2 procédures menées en parallèle :

a) Changement d'affectation des parcelles 289 et 295, rendre le terrain disponible à la construction. La modification de l'aménagement local est de la compétence de l'assemblée communale.

b) Le plan spécial pour définir les principes d'aménagement et d'équipement est de la compétence du Conseil communal.

Changement d'affectation :

La zone d'activités et la zone d'habitation A ne sont pas conformes pour l'habitat collectif.

Une nouvelle zone d'habitation C Secteur c (HCc) c.à.d. zone HC pour habitat collectif, bâtiment de 4 logements et plus. A développer par plan spécial obligatoire I_Umin 0.70 I_Umax 0.90. Distances, longueurs et hauteurs à fixer dans plan spécial.

Prescriptions :

Distances fixées par les aires d'implantation ; min 6 m entre les bâtiments ; aspect architectural : Prescriptions standards de la zone HC et installations solaires selon OAT.

Eau potable :

Raccordement des futures constructions directement sur les conduites existantes à la rue des Prés et au chemin du Chasseral ; pas d'extension du réseau communal requise.

Eaux usées :

Equipement privé à l'intérieur du site ; raccordement à l'aval, dans le collecteur de la rue des Prés.

Eaux claires :

Toitures, places, drainage : infiltration (puits perdu ou installation d'infiltration/rétention) ; dessertes privées : infiltration superficielle diffuse le long des tracés + installation d'infiltration/rétention ; cheminements piétonniers : infiltration superficielle diffuse le long des tracés.

Stationnement :

1 case de stationnement par 100 m² de SBP mais au minimum 1 par logement + 10 % pour les visiteurs.

Places de stationnement habitants : en sous-sol

Place de stationnement visiteurs : en surface.

Suite de la procédure :

Examen préalable ; dépôt public ; traitement des oppositions ; adoption par l'assemblée communale de la modification de l'aménagement local ; adoption par

le Conseil communal du plan spécial ; approbation par le Canton ; procédure de permis de construire.

Maxime Jeanbourquin souhaite connaître le calendrier. Bernard Studer lui répond que le dépôt public est prévu pour cet automne. Pour la suite, tout dépendra des éventuelles oppositions.

Narcisse Wermeille souhaite connaître les dispositions sur la dépollution du site. Bernard Studer lui répond que le projet a été fait en conséquences de l'identification des foyers pollués et que l'Environnement suit le dossier.

Tractandum I

Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 26 mars 2019.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est faite par écrit ou verbalement. En vertu de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation, le procès-verbal est accepté sans lecture.

Tranctandum II

Comptes 2018 : a) ratifier les dépassements de budget ; b) examiner et approuver les comptes de l'exercice 2018.

Rapporteur : Diego Moni Bidin

Pour l'exercice 2018, le compte de fonctionnement présentant des charges de CHF 13'826'373. -- pour des produits de CHF 13'845'706. -- se solde par un bénéfice net de CHF 19'333.--.

Pour rappel le budget 2018 prévoyait des charges de CHF 11'532'142. -- et des produits de CHF 11'509'098. --, soit un déficit de CHF 23'044. --

Grâce à des rentrées fiscales et des versements complémentaires au niveau de l'action sociale (ceux-là même qui ont impacté le budget 2019) plus important de ce qui a été budgétisé ainsi qu'une grande rigueur dans les dépenses des différents dicastères, des amortissements extraordinaires à hauteur de CHF 1'160'646. -- ont pu être comptabilisés.

Ce qui porte le bénéfice brut de l'exercice 2018 à CHF 1'179'979. --

Si l'on s'intéresse plus particulièrement aux rentrées fiscales ordinaires, on remarque une augmentation des rentrées par rapport au comptes 2017 de CHF 815'441 soit une différence de +12.9%. Cet écart s'explique par l'adaptation de la quotité acceptée lors de la présentation du budget 2017. Par contre par rapport au budget 2018 cet écart n'est que de 5% soit CHF 336'122.--.

En nous basant sur le budget 2018, remarquons que si 30% de la différence provient de l'imposition des personnes physiques, l'arrivée de 44 nouveaux habitants en 2018 n'y étant pas étrangère, 40% de cet écart est à attribuer à l'imposition des personnes morales. Pour l'exercice 2018 les comptes de la commune de Saignelégier ont donc bénéficié de la bonne conjoncture.

Au niveau du bilan :

- Dette brute :	CHF 20'877'172.--	(2017 / CHF 22'283'390.--)
- Fortune nette des fonds :	CHF 1'399'723. --	(2017 / CHF 1'379'524.--)
- Fortune nette de la commune :	CHF 2'013'120. --	(2017 / CHF 1'993'787.--)

Avant de passer au vote d'entrée en matière, j'aimerais encore partager avec vous 2 graphiques.

Le premier nous montre l'évolution de la dette.

A la lecture de ce graphique on peut remarquer que depuis 2015 une attention particulière a été portée sur le remboursement de la dette. En effet au fil des échéances des prêts, cette dernière a passé de CHF 23'928'952. -- au 01.01.2015 à CHF 20'877'172. -- au 31.12.2018 soit une baisse d'un peu plus de CHF 3'000'000. -- en 3 ans.

Le second graphique donne la dette par habitant, sachant que la dette moyenne par habitant pour le canton du Jura est de CHF 7'527. -- (ce qui reste élevé) elle donne une indication du chemin à parcourir. En effet, sur une base de 2600 habitants, il faudrait encore diminuer la dette de plus de CHF 1'300'000.--.

L'endettement par habitant moyen des communes jurassiennes de taille comparable à Saignelégier (2000 à 3000 habitants) se monte en 2017 à CHF 6'631. --

Pour atteindre ce niveau d'endettement, toujours sur une base de 2600 habitants, la dette brute de Saignelégier devrait encore être diminuée de CHF 3'600'000. --.

En conclusion je dirais que s'il faut se réjouir de ce bel exercice, nous devons rester vigilants et ne pas relâcher les efforts, ce d'autant plus que dans le futur tout en poursuivant la diminution de l'endettement, au gré des échéances de remboursement des prêts, il sera nécessaire d'augmenter le niveau des investissements.

J'en aurais maintenant terminé avec l'introduction et je vous invite à accepter l'entrée en matière afin de laisser le caissier vous présenter les comptes plus dans le détail.

L'entrée en matière est acceptée.

Le caissier communal commente ensuite le compte d'exploitation, chapitre par chapitre, en mentionnant uniquement les montants importants qui méritent des commentaires, la discussion étant ouverte à la fin.

Compte de fonctionnement

Total des charges	13'826'373
Total des produits	13'845'706
Bénéfice de l'exercice	19'333
Budget 2018 (excédent de charge)	23'044

Fonctionnement, résultat en francs comparé au budget 2017 (BU)

1. Administration générale :	- 740'486	- 828'275
2. Travaux publics :	- 484'347	-511'492
3. Affaires juridiques; Police :	- 60'828	-62'400
4. Hygiène publique :	- 29'302	-29'250
5. Instruction; Formation; Culture:	-2'964'523	-2'959'262
6. Aide sociale; Santé publique:	-1'550'328	-1'826'450
7. Economie publique:	+18'263	+6'134
8. Finances :	-2'305'441	1'239'549
9. Impositions :	+8'137'227	7'427'500

Compte des investissements :

Dépenses :	127'699
Recettes (subventions) :	33'861
Investissements nets :	93'837
Travaux publics :	32'569
Economie publique :	30'597
STEP :	25'696
Eaux :	4'974

Résultats des comptes des services :

Service des ordures : Bénéfice de CHF 30'892.-- attribué au fonds.

Service du feu : perte de CHF 900.--.

Le résultat correspond aux frais d'énergie à charge de la commune. Les recettes sont intégralement reversées au SIS.

Service de la STEP : Bénéfice de CHF 355'189.-- attribué au fonds.
Dépenses dans l'ensemble bien maîtrisées.

Service des eaux : Perte de CHF 29'547.--, prélevée au fonds.
Important travail réalisé pour l'entretien du réseau d'eau et pour la recherche et la réparation des fuites. Ceci a permis de maîtriser les achats d'eau au SEF (CHF 403'920.- pour un budget de CHF 400'000.--).

Service des forêts : Perte de CHF 21'544.--.
Difficultés récurrentes liées à l'entretien et aux coupes de bois nécessaires et aux possibilités d'écouler le bois à des prix corrects sur le marché.

Quelques chiffres

Aide sociale, santé publique CHF 113'256.-- /BU CHF 340'000.—

Ecarts découlant de remboursements des prestations d'assistance sociale (Caisse de compensation, rentes AI.

Crèche UAPE CHF 574'264.-- /BU CHF 600'000.--.

Tourisme CHF 983.-- /BU 14'150.—

Très bonne saison pour le camping. Recettes de CHF 278'000.-- /BU CHF 200'000.--.

Salaires du gardien lié aux recettes : CHF 120'927.-- /BU CHF 72'000.--.

Part déficit au Centre de Loisirs CHF 298'656.-- /BU 326'275.--.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal recommande l'approbation des comptes 2018 avec décharge et remerciements au caissier communal.

Le président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas utilisée.

Les dépassements de budget et les comptes 2018 sont acceptés tacitement en vertu de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation.

Tractandum III

Divers et imprévu.

Brigitte Müller demande des explications sur l'analyse des frais d'électricité et dit qu'il faut trouver des économies.

Stève Jodry répond qu'une analyse est en cours sur la facturation et le relevé des compteurs.

Claude Adrien Schaller précise qu'au sujet de la diminution de l'éclairage dans certains quartiers, c'est le Parc du Doubs qui est porteur du dossier et qu'une séance est prévue à l'automne.

Pascal Schindelholz demande la pose de « Robidog » dans le hameau des Cerlatez. Il lui est répondu qu'il en existe déjà à deux endroits.

Pascal Schindelholz suggère l'installation d'un nid à hirondelles. Un projet porté par les CJ a été déposé au bureau communal.

Narcisse Wermeille souhaite connaître la participation communale au Parc du Doubs et sur sa réelle utilité.

Vincent Wermeille lui répond qu'elle se situe à CHF 2.50 p/habitant. Le bilan est mitigé. La charte doit être renouvelée dans moins de quatre ans et en l'état, elle ne pourrait pas être reconduite. Il faut que quelque chose se passe.

Jérôme Varrin rend attentif sur le contrôle des factures de Vadec. En ce qui le concerne, la facture ne correspond pas au bulletin.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève l'assemblée ordinaire à 21 h 15.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

Maxime Jeanbourquin

Le Secrétaire :

Daniel Jolidon